

L'an deux mil neuf, le 23 Octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Salle du Soleil Royal, lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame QUELLARD, Maire.

Etaient présents

Mme QUELLARD, Maire

➤ Adjoints

M. LE CAM,
Mme CASSAC,
M. GAUTHIER,
Mme THOBIE,
Mme ROUSSET,
Mme BENOITON,
M.LEFEBVRE,
Mme CHARLOT,

➤ Conseillers Municipaux

M.VERNEAU,
M. LAFRAISE,
Mme CLEMENSAT,
M. BENIGUE,
Mme BECCAVIN,
M. ROUSSEAU,
M. DECKER,
Mme MOUILLERON,
M. PICAUD,
Mme BRONGNIART,
M. MAHE,
Mme LEDOUR,
Mme BOUTET,
M.HAMON,

➤ Excusés représentés par un pouvoir écrit

M.VIGOUROUX, pouvoir à Mme MOUILLERON
Mme GUITTON, pouvoir à Mme LEDOUR
M. BLANCHET, pouvoir à M. MAHE
M. REGENT, pouvoir à M. HAMON

➤ Excusée sans pouvoir

➤ Secrétaire de séance

M.MAHE

Après avoir procédé à l'appel, **Madame le Maire** constate que le quorum est atteint :
23 conseillers sont présents,
4 conseillers sont représentés

ORDRE DU JOUR

⇒ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2009

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1 ⇒ Modification du tableau des effectifs
- 2 ⇒ Autorisation au Maire à ester en justice
- 3 ⇒ Office de Tourisme – Redevance MAEVA
- 4 ⇒ Office de Tourisme – Tarifs 2010 des redevances et insertions

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

- 5 ⇒ Budget supplémentaire 2009 – Ville du Croisic
- 6 ⇒ Budget supplémentaire 2009 – Port de Plaisance
- 7 ⇒ Budget supplémentaire 2009 – Office de Tourisme

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 8 ⇒ Taxe de séjour – modification des tarifs et de la périodicité du paiement
- 9 ⇒ Cimetière communal – reprise de terrains non concédés

DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE

- 10 ⇒ Projet de convention constitutive d'un groupement de commande publique pour la vérification des hydrants (poteaux d'incendie),
- 11 ⇒ Travaux d'entretien de l'éclairage public de la zone – concession Chambre de Commerce et d'Industrie

QUESTIONS DIVERSES

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2009.

140 – Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire présente le projet.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^e classe suite au recrutement d'un agent non titulaire sur le Point Jeunes.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ANIMATION

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION

- Adjoint d'animation de 2^e classe + 1 au 01/10/2009 (ADO)

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire rappelle qu'un recrutement était nécessaire au point-jeunes. Madame PELLOUIN a donc été recrutée sur un contrat de 6 mois et elle donne entière satisfaction. Il n'était pas possible de faire fonctionner le point-jeunes correctement avec le précédent animateur compte-tenu de ses compétences.

Monsieur MAHE souhaite connaître la situation de l'animateur affecté au point-jeunes auparavant.

Madame le Maire demande à Monsieur MAHE de préciser le nom de cette personne.

Monsieur MAHE ne souhaite pas le mentionner.

Madame le Maire lui indique que cette personne est actuellement au « placard ».

Monsieur MAHE demande à Madame le Maire de confirmer ses propos.

Madame le Maire précise que parfois il convient de dire les choses comme elles sont, « quand on est pas bon, il faut le reconnaître ». Dans la situation en question, il n'était pas possible d'agir différemment, l'inaptitude de la personne sur le poste n'était pas compatible avec le bon fonctionnement de la structure.

Monsieur MAHE estime qu'à l'avenir, il faudrait réfléchir sur les « mises au placard », car ce sont des situations qui ont un coût.

Madame le Maire rappelle que lors du recrutement de cette personne, Monsieur MAHE faisait partie du jury qui a choisi de recruter cet agent, alors qu'elle-même avait émis un avis défavorable.

Monsieur MAHE pense : « que tout le monde n'est pas toujours blanc ou noir, et qu'il ne faudrait pas avoir trop de monde dans les placards ».

Madame le Maire ne souhaite pas refaire l'historique de ce dossier, mais indique que cette situation est difficile pour tout le monde.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider la modification du tableau des effectifs comme présentée ci-dessus.

141 – Autorisation au Maire à ester en justice

Madame le Maire présente le projet.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la 11^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu son jugement en 2008 dans le cadre de la procédure pénale engagée contre TOTAL et autres, suite au naufrage du pétrolier « ERIKA ».

Sur l'action pénale, le Tribunal a reconnu les prévenus coupables du délit de pollution. A ce titre, chacune des personnes a été condamnée au paiement d'une amende correctionnelle.

Sur l'action civile, le Tribunal a déclaré la Ville du Croisic recevable en ses demandes et a condamné les personnes physiques et morales susvisées à lui payer la somme de 313 697,80 euros.

Cependant, les personnes physiques et morales condamnées ont relevé appel du jugement rendu, tant sur l'action pénale que sur les intérêts civils.

La Ville du Croisic entendant faire valoir sa défense dans le cadre de la procédure d'appel, a formé appel incident.

Par délibération en date du 14 février 2008, le conseil municipal a décidé, à la majorité moins une abstention :

- 1 – d'autoriser Madame le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus évoquée à effet de relever appel incident suite au jugement rendu par le Tribunal Correctionnel le 16 janvier 2008,
- 2 – de désigner Maître TREILLE, avocat au barreau de Nantes, pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

La composition du conseil municipal ayant été changée suite aux élections de mars 2008, il est demandé à la nouvelle assemblée de confirmer les décisions prises en février 2008.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire rappelle qu'en première instance, une somme avait été allouée à la Ville du Croisic. Il a été fait appel par les élus considérant que ce montant n'était pas suffisant. Un dossier complémentaire a été réalisé par Madame MEUNIER, afin d'appuyer cette demande. Le dossier est consultable sur demande à la Direction Générale des Services. Le procès est en cours et les résultats ne devraient pas être connus avant le début de l'année prochaine.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de valider les décisions présentées ci-dessus.

142 – Office de Tourisme – Redevance 2009 Maeva

Madame THOBIE présente le projet.

Lors de sa séance du 12 Juin 2009, le Conseil Municipal a fixé le tarif de l'insertion sur le site internet de l'Office de Tourisme à 50 €. Ce tarif concerne les commerçants et les hébergeurs qui n'ont pas pu être annoncés dans les brochures touristiques 2009.

La Résidence Maéva St Goustan a émis le souhait de devenir partenaire de l'Office de Tourisme et de figurer sur son site internet.

Il convient de déterminer un tarif pour cette structure qui dispose d'une capacité d'accueil importante.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable à l'application d'un tarif de 450 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur MAHE demande si cette somme de 450 € est forfaitaire et si cela a un lien avec le jeu organisé actuellement sur le site de l'Office de Tourisme.

Madame THOBIE confirme qu'il s'agit d'une somme forfaitaire pour l'année 2009. Concernant le jeu, il est organisé à l'occasion de l'ouverture du site internet de l'Office de Tourisme et MAEVA a proposé d'être partenaire et d'offrir un séjour dans la résidence du Croisic.

Monsieur MAHE souhaite savoir si MAEVA finance l'organisation de ce jeu.

Madame THOBIE indique que c'est l'Office de Tourisme qui prend en charge l'organisation du jeu.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité de fixer la redevance de la résidence MAEVA à 450 €.

143 – Office de Tourisme – Tarifs 2010 des redevances et insertions

Madame THOBIE présente le projet.

Les éditions 2010 de l'Office de Tourisme paraîtront en début d'année.

Il convient donc de fixer dès à présent les montants 2010 des redevances à l'Office de Tourisme ainsi que des insertions dans le Guide Hébergement.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable à l'application d'une augmentation de 1.5% par rapport à l'année 2009.

La redevance à l'Office de Tourisme comprend :

- la parution dans la liste des partenaires dans le guide pratique "Le Croisic Détente"
- l'insertion d'une annonce sur le site internet www.tourisme-lecroisic.fr
- la création d'un lien gratuit vers le site du partenaire.

L'insertion correspond, quant à elle, à un encart dans le guide hébergement : elle concerne les hébergeurs et les restaurants.

Les tarifs 2010 sont proposés en annexe. Les redevances et insertions sont payables en année civile.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame THOBIE précise que l'augmentation est identique à celle appliquée les années précédentes. Le tableau des tarifs est présenté en annexe. Concernant la résidence MAEVA, elle rappelle que la cotisation de METEOR était plafonnée à 70 logements. Il convenait de proposer la même procédure. Suite à la Commission des Finances, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a été interrogé et a décidé à la majorité de proposer une redevance au réel donc sans plafonnement.

Madame LEDOUR demande si ce même dispositif s'applique pour Port-aux-Rocs.

Madame THOBIE indique qu'il y a seulement 30 appartements à Port-aux-Rocs, donc pas de nécessité de plafonnement. Seule la résidence MAEVA est dans ce cas de figure.

Monsieur MAHE souhaite apporter une information sur le site internet de l'Office de Tourisme. En effectuant des recherches sur internet, c'est l'ancien site qui apparaît en réponse. Est-il possible de modifier le système ?

Madame THOBIE précise que Monsieur SEVERIN travaille actuellement sur le dossier pour résoudre ce point. L'ancien site sera clôturé le 31 décembre prochain.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Madame THOBIE rappelle qu'il convient de se prononcer sur une redevance au réel ou un plafonnement pour la résidence MAEVA.

Monsieur DECKER souhaite connaître le nombre d'appartements.

Madame THOBIE indique qu'il y a 141 appartements dans la résidence.

Monsieur LAFRAISE demande quelle différence cela représente.

Madame THOBIE rappelle que la cotisation de base est de 112.61 €. Cela représente une redevance de 11.26 € par 141.

Monsieur DECKER indique que la majoration s'élève donc à 750 €.

Madame le Maire fait procéder au vote en deux temps, sur l'application du réel et sur la validation du tableau des tarifs.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité, de valider le tableau des tarifs joint en annexe et de fixer ces tarifs au réel.

144 – Budget Supplémentaire 2009 – Ville du Croisic

Monsieur LE CAM présente le projet.

Le projet de budget supplémentaire 2009 de la Ville du Croisic est présenté en annexe.

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

	DÉPENSES	RECETTES
	Section d'investissement	
Résultat reporté	-	-
Affectation fonctionnement (N-1)	-	-
Crédits reportés	-	-
Crédits nouveaux	567 691.26	567 691.26
Total de la section	567 691.26	567 691.26
	Section de fonctionnement	
Résultat reporté	-	-
Crédits nouveaux	112 909.00	112 909.00
Total de la section	112 909.00	112 909.00
TOTAL BUDGET	680 600.26	680 600.26

La Commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des voix moins une abstention et un contre.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur LE CAM apporte des précisions :

Sur la section d'investissement, le montant des crédits nouveaux est de 567 691.26 €, sachant que les opérations d'ordre représentent 244 000 €, les besoins nouveaux sont de 323 691.26 €.

Concernant les appels d'offres sur les programmes pluriannuels, il est à noter que pour la voirie le budget global affecté a été de 375 000 €, les marchés ont été passés pour un montant de 297 426 €, soit un gain de 77 574 €. Des travaux ont également été réalisés quai du Port Ciguet pour un montant de 16 723 €, qui étaient budgétés à 18 000 €. En comptabilisant le matériel utilisé pour les travaux de la rue Aristide Briand, le total des gains réalisés sur le poste voirie est de 76 000 €.

Pour les eaux pluviales, le montant inscrit au budget primitif était de 300 000 €, les marchés ont été passés pour un montant de 209 117 €, soit une différence de 90 882 €.

Les gains réalisés sur les deux principaux marchés s'élèvent à 166 882 €, ce qui permet de financer, en programme nouveau et à hauteur de 83.44 %, l'implantation de l'Office de Tourisme en centre ville pour lequel le budget est de 200 000 €.

L'achat du local HEMON pour un prix de 180 000 € est financé par l'emprunt.

Madame LEDOUR fait remarquer que les charges à caractère général augmentent de 25 %.

Monsieur LE CAM demande si la remarque s'applique au budget investissement.

Madame LEDOUR précise qu'il s'agit du budget général.

Monsieur LE CAM rappelle que dans l'immédiat c'est le budget investissement qui est présenté.

Madame LEDOUR s'excuse et demande à Monsieur LE CAM de poursuivre sa présentation.

Monsieur LE CAM commente le graphique projeté sur l'écran. Ce graphique montre l'évolution des dépenses d'investissements. Les gains réalisés sur les appels d'offres de 2009 compte-tenu de la conjoncture économique, permettent d'équilibrer les postes.

Concernant la section de fonctionnement, les crédits nouveaux s'élèvent à 112 909 €. Le budget supplémentaire s'équilibre à 7 662 909 €, pour 7 550 000 € inscrits au budget primitif, soit une augmentation de 1.5 %, et non pas 25 % comme indiqué par Madame LEDOUR.

Au budget supplémentaire, les dépenses du chapitre 11 s'équilibrent à 1 986 947 €, pour 1 881 100 € inscrits au BP, soit une augmentation de 5.63 %. Au chapitre 12, le budget supplémentaire s'équilibre à 3 418 407 €, pour 3 377 434 € inscrits au BP, soit une augmentation de 1.2 %. Au chapitre 66, le BS s'équilibre à 134 663 €, pour 178 717 € inscrit au BP, soit un gain de 44 053 € qui représente 24.65 % en moins.

Pour les recettes, s'agissant du chapitre 73, celui des impôts et taxes, le BS s'équilibre à 5 325 269 €, pour 5 172 400 € au BP, grâce à une recette non inscrite en fonction des incertitudes du contexte économique, il s'agit de la taxe additionnelle des droits de mutation, pour un montant de 76 979 €, soit un gain de 2.96 %.

Une analyse par articles a été faite en Commission des Finances. Monsieur LE CAM souhaite savoir si les élus ont des questions sur ce budget supplémentaire.

Monsieur HAMON indique que les questions ont été posées en Commission des Finances.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à la majorité des voix moins 8 contre, de valider le budget supplémentaire 2009 de la Ville du Croisic.

145 – Budget supplémentaire 2009 – Port de plaisance

Madame CLEMENSAT présente le projet.

Le projet de budget supplémentaire 2009 du Port de Plaisance est présenté en annexe.

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

	DÉPENSES	RECETTES
	Section d'investissement	
Résultat reporté	-	-
Affectation fonctionnement (N-1)	-	-
Crédits reportés	-	-
Crédits nouveaux	-	-
Total de la section	-	-
	Section d'exploitation	

Résultat reporté	-	-
Crédits nouveaux	7 670.00	7 670.00
Total de la section	7 670.00	7 670.00
TOTAL BUDGET	7 670.00	7 670.00

La Commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des voix moins une abstention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame CLEMENSAT apporte des précisions :

- les dépenses à caractère général, + 2 480 €,
- les charges de personnel, + 320 €,
- les autres charges de gestion courantes, - 130 €,
- les charges financières, - 905 €,
- les charges exceptionnelles, + 905 €
- chapitre 23, + 5 000 €.

Soit un total de 7 670 €, compensé par les ventes de produits et services pour 7 470 € et 200 € en autres produits de gestion courante. Les pénalités de l'impôt sur les sociétés 2004/2006, seront payées au chapitre 67 pour un montant de 905 €, le dossier sera ainsi clos.

Monsieur LE CAM indique que les chapitres 11 et 12 des dépenses de fonctionnement sont proches de l'équilibre avec le BP. Le chapitre 11 augmente de 2.83 % et le chapitre 12 de 0.24 %. Sur le tableau des recettes d'exploitation, tous les objectifs sont atteints.

Monsieur HAMON précise que toutes les réponses ont été communiquées en Conseil de Régie et souligne la clarté et la lisibilité des tableaux préparés par Monsieur MARCHAL.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à la majorité des voix moins 4 abstentions, de valider le budget supplémentaire 2009 du Port de Plaisance.

146 – Budget supplémentaire 2009 – Office de Tourisme

Madame THOBIE présente le projet.

Le projet de budget supplémentaire 2009 de l'Office de Tourisme du Croisic est présenté en annexe.

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

	DÉPENSES	RECETTES
	Section d'investissement	
Résultat reporté	-	-
Affectation fonctionnement (N-1)	-	-
Crédits reportés	-	-
Crédits nouveaux	396.00	396.00
Total de la section	396.00	396.00
	Section d'exploitation	

Résultat reporté	-	-
Crédits nouveaux	55 366.46	55 366.46
Total de la section	55 366.46	55 366.46
TOTAL BUDGET	55 762.46	55 762.46

La Commission des Finances a émis un avis favorable à la majorité des voix moins deux contre.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur MAHE indique que les élus de la liste « mieux vivre au Croisic » voteront contre ce budget. Les dépenses d'exploitation de l'association en 2008 s'élevaient à 134 738 €, dans le fonctionnement existant depuis 8 mois, les mêmes charges s'élèvent à 215 366 €, donc un écart important entre le fonctionnement associatif et la gestion municipale.

Madame THOBIE rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, il conviendra de regarder le résultat au 31 décembre. Un commentaire sur un budget n'est pas intéressant, c'est le résultat qui est essentiel. Par exemple sur le BS, on a 51 000 € de billetteries en dépenses et également en recettes. Cela « gonfle » les chiffres, mais c'est artificiel, seul le résultat est important.

Madame le Maire : « Je voudrais dire mon inquiétude, nous avons trouvé...comme vous le savez, nous avons repris le personnel et le personnel n'a pas perdu 1 centime, bien au contraire, par rapport à ce qu'il était payé au niveau associatif et je voudrais le souligner publiquement et que cela soit marqué dans le procès-verbal, ça c'est une chose. Une deuxième chose, je m'inquiète quand même, parce que nous avons trouvé une entente avec les responsables de l'association et leur avocat et nous avons convenu que les congés payés de 2007 et une partie de 2008 devaient être payés par l'association, ils nous ont fait un chèque et ce chèque est revenu impayé et je m'inquiète beaucoup notamment sur l'excédent. Je voulais le dire publiquement »

E.MAHE : « il y avait mercredi soir, la dernière assemblée générale de l'association pour décider de la mise en sommeil ou pas de l'association. Vous aviez envoyé un courrier à l'association pour dire que malheureusement vous ne pouviez pas être présente, par contre vous avez 4 administrateurs autour de la table qui ne sont pas venus, c'est dommage parce qu'il y a eu certaines choses qui ont été dites en fonction justement des frais de personnel, de toutes ces choses là, cela aurait été bien qu'il y ait un représentant de la municipalité qui puisse dire les chiffres exacts »

Madame le Maire : « je les ai à votre disposition sur la table, vous savez que c'est très confidentiel le personnel, mais je peux vous assurer qu'entre un bulletin... je vais prendre au hasard, un bulletin de mars 2009 quand l'association gérait encore l'Office de Tourisme, 1 663.98 €, un bulletin d'octobre 2009, 1 698.23 €, donc sur le brut cela fait plus 34.25 €, je ne pense pas que les agents aient perdu un centime, bien au contraire. Je vais vous prendre un autre exemple, nous ne sommes pas à un exemple près, on a tout le temps, 1 722.07 € au mois de mars 2009, bulletin d'octobre 2009, 1 753.58 €, donc je lis plus 31.51 €. Je peux continuer. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est le chèque sans provision quand même, où sont passés les excédents ? »

Monsieur MAHE indique qu'il a assisté, en qualité d'adhérent, à cette assemblée générale qui devait décider de la mise en sommeil ou non de l'association, et explique que certaines informations ont été données et qu'il est dommage que la municipalité n'ait pas été représentée.

Monsieur LE CAM estime qu'il s'agit de désinformation, et qu'il est important d'arrêter la polémique à ce sujet. Des chiffres ont été communiqués par Madame le Maire, ces chiffres sont exacts. Certaines personnes de l'entourage de Monsieur MAHE font de la désinformation sur le Croisic et cela doit cesser.

Monsieur MAHE estime que ce n'est pas le problème.

Monsieur LE CAM indique qu'il s'agit d'un problème grave et que des personnes proches de la liste de Monsieur MAHE communiquent des informations erronées.

Monsieur MAHE précise qu'il ne s'agit pas de personnes de sa liste. Il pose une question suite à une assemblée générale à laquelle il a participé en tant qu'adhérent.

Madame le Maire rappelle qu'elle a répondu à la question.

Monsieur MAHE indique qu'il n'était pas informé du chèque sans provision et que lors de l'assemblée générale, il a été précisé que le personnel n'avait pas reçu le règlement des congés payés.

Madame THOBIE rappelle que le budget supplémentaire devait être voté au préalable.

Madame le Maire explique que la Ville attend l'encaissement effectif du chèque. Dès que cette formalité sera acquise, le règlement sera effectué.

Monsieur MAHE précise à Monsieur LE CAM, que sa position d'élu doit lui permettre d'obtenir des informations lui permettant d'avoir des précisions sur certains dossiers.

Monsieur LE CAM rappelle à Monsieur MAHE qu'il peut également formuler ses questions en direct auprès des élus concernés, avant les conseils municipaux. Dans le cas précis, les questions auraient pu être posées avant l'assemblée générale.

Monsieur MAHE indique qu'il ne connaissait pas les questions qui seraient abordées au cours de cette assemblée générale.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à la majorité des voix moins 8 contre, de valider le budget supplémentaire 2009 de l'Office de Tourisme.

Monsieur MAHE précise que l'association a décidé sa mise en sommeil.

Madame le Maire lui rappelle que le débat est clos.

147 – Taxe de séjour – Modification des tarifs et périodicité du paiement

Monsieur LE CAM présente le projet.

Les tarifs de la taxe de séjour ont été modifiés en juin 2008. La réglementation en vigueur indique qu'il convient d'appliquer des tarifs similaires aux différentes catégories suivant les classements répertoriés. Afin de respecter ce principe, les tarifs des meublés doivent être modifiés. Le tableau récapitulatif des tarifs est joint à cette délibération.

De plus, afin de simplifier les déclarations des loueurs particuliers (meublés et autres), il est proposé de modifier le règlement concernant la périodicité des paiements et d'instaurer un

versement au trimestre à compter du 1^{er} janvier 2010, uniquement pour cette catégorie d'hébergeurs.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur LE CAM donne lecture du tableau des tarifs joint à cette délibération.

Monsieur LE CAM indique que le règlement de la taxe de séjour sera modifié en fonction de la décision prise par le Conseil Municipal.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à la majorité des voix moins 4 abstentions, de valider :

- la modification des tarifs présentée dans le tableau ci-joint,
- la périodicité du paiement au trimestre pour les loueurs particuliers,
- la modification du règlement de la taxe de séjour pour tenir compte des éléments ci-dessus.

148 – Cimetière communal – Reprise des terrains non concédés

Madame CLEMENSAT présente le projet.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune, conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, est en droit de reprendre les sépultures en terrain commun dont la jouissance par les familles des défunts a été accordée gratuitement pendant la durée du délai de rotation applicable au cimetière communal, c'est-à-dire dix ans.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame CLEMENSAT précise que cette délibération s'appliquera à chaque reprise.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration,
- de charger Madame le Maire, conformément à la réglementation en la matière, de prendre au moment opportun un arrêté afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises tout en précisant qu'elle peut, à tout moment, reformer cette décision.

149 – Projet de convention constitutive d'un groupement de commande publique pour la vérification des hydrants (poteaux d'incendie)

Madame BECCA VIN présente le projet.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre CAP Atlantique et les communes, il est proposé la présente convention pour adhérer à un groupement d'achat pour la constitution d'un marché public pour la vérification des hydrants.

Cette démarche devrait permettre de réaliser des économies pour les communes qui procèdent au contrôle annuel de leurs hydrants.

CAP Atlantique sera le coordonnateur du groupement d'achat ainsi constitué.

* Pour mémoire : la réglementation impose un contrôle annuel de tous les hydrants. Ces dispositions relèvent de la compétence du Maire.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Aucune observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le projet de convention joint à cette délibération.

150 – Convention travaux de l'éclairage public

Monsieur LEFEBVRE présente le projet.

La Commune entretient des points lumineux situés sur le périmètre de la concession déléguée à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il est établi une convention entre la Ville du Croisic et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour définir les modalités financières et d'entretien.

La convention est jointe à la présente délibération.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame le Maire indique pour compléter la question précédente, qu'il y a 130 poteaux incendie sur la commune.

Monsieur MAHE demande si le désengagement de la CCI sur la criée concerne également la gestion du port.

Madame le Maire rappelle que le désengagement de la CCI n'est pas officiel à ce jour.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, le projet est soumis au vote du Conseil Municipal qui décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

QUESTIONS DIVERSES

LES QUESTIONS SONT DIFFUSEES SUR L'ECRAN

⇒ **Questions de la liste « Le Croisic Solidarités »**

1. Après la visite de Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous faire part de l'évolution, à ce jour, des travaux concernant l'avenir de la pêche et de la Criée au Croisic ?

Madame le Maire : Monsieur le Préfet s'est déplacé samedi matin aux aurores pour visiter la criée du Croisic. Il a assisté à la vente où quelques bateaux étaient présents. Une rencontre

autour d'un petit-déjeuner s'est déroulée par la suite où il a écouté le message des élus. Monsieur le Préfet a ensuite embarqué à bord de la vedette de sauvetage pour se rendre au port de La Turballe pour visiter la Criée et écouter les élus. Monsieur le Préfet est dans l'attente des résultats de l'étude diligentée par Le Croisic. Dès réception de nouveaux éléments, une information sera faite auprès du Conseil Municipal.

Monsieur HAMON indique que par rapport à ce dossier, il semble que le COREPEM a réalisé une étude dont les résultats sont très inquiétants pour la pêche en général et la gestion des criées.

Monsieur LE CAM indique qu'il est établi que ces professions en France rencontrent des difficultés, et souhaite donner la parole à Monsieur PICAUD pour apporter des précisions.

Monsieur PICAUD rappelle que de nombreux problèmes se posent en terme de cours et de production. Le chiffre d'affaire de la Criée du Croisic est correct par rapport à d'autres structures comme par exemple la Criée des Sables d'Olonne qui connaît de graves difficultés sur la pêche de la seiche. La saison des langoustines au Croisic a été bonne. La politique européenne aggrave ces problèmes. Les deux bateaux neufs en arrêt jusqu'à maintenant vont pouvoir repartir.

Monsieur LE CAM indique que l'exploitation de ces deux bateaux est essentielle, cela représente 15 à 20 % de chiffre d'affaire supplémentaire. C'est important pour l'équilibre financier de la Criée.

Monsieur HAMON précise que selon cette étude, la solution serait une criée à La Turballe et une autre aux Sables d'Olonne.

Monsieur LE CAM rappelle qu'il s'agit d'une étude commandée par le Conseil Régional, et qu'il ne s'agit que d'une étude.

Monsieur HAMON indique que l'étude en question émane du COREPEM.

Monsieur LE CAM rectifie en indiquant qu'elle est financée par le Conseil Régional.

Monsieur HAMON précise que cette étude est financée par le biais de subventions provenant de CAP Atlantique, du Conseil Général de Vendée, du Conseil Général de Loire-Atlantique, de 3 villes du Pays de Retz et de la CARENE. Ces informations ont été communiquées par Monsieur Hugues AUTRET.

Monsieur LE CAM réaffirme que selon les informations dont il dispose, le Conseil Régional est à l'origine de cette étude. Il est clair que les résultats ne sont pas positifs pour la mise en place d'un point de vente régional. Monsieur LE CAM rappelle que Madame le Maire et lui-même ont rencontré un député de Vendée à l'Assemblée pour discuter de la création d'un point de regroupement à Nantes. Ce projet n'est pas envisageable de leur côté actuellement, même si les criées de Vendée subissent aussi cette crise. La conjoncture et les prévisions économiques ne permettent pas de trouver une solution rapide.

Monsieur PICAUD souhaite préciser que le chiffre d'affaire de la criée de La Turballe à fin août était de 8.5 M et que celui du Croisic était de 7.5 M, avec un personnel réduit de moitié par rapport à La Turballe. La CCI annonce un chiffre d'affaire de 20 M pour La Turballe sur 2009, le chiffre est loin d'être atteint. Monsieur PICAUD estime qu'il y a une dimension politique dans ce dossier. Il affirme que cela est une question politique : « si la criée est menacée au Croisic c'est pour protéger le soldat LEROUX et que nous ne sommes pas une municipalité de gauche, ce qui aurait pu sauver la criée... ».

Monsieur HAMON n'est pas d'accord avec cette analyse.

Madame le Maire ne souhaite pas qu'un débat politique s'engage.

2. Depuis plusieurs mois pour l'une et le mois dernier pour l'autre, deux de nos questions n'ont pas reçu de réponse.
 - a. Une question avait été posée sur le coût de la prestation « presse people » le montant des droits d'auteur avait été estimé faute d'en avoir reçu le montant. Avez-vous reçu cette facturation et quel en est le montant ?

Monsieur BENIGUE : le montant prévu au budget pour le paiement des droits à la SACEM était de 2 000 €, le montant versé finalement s'élève à 902.06 €.

- b. Une réponse concernant la promulgation de la réalisation du budget de l'opération « THESEE » avec la communication des pièces comptables, devait nous être fournie dans la semaine suivant le conseil. Etes-vous en possession de ces documents et pouvez-vous nous les communiquer ?

Madame le Maire : les documents ont été déposés sur la table au début du Conseil. Ces documents n'étant pas satisfaisants, des pièces complémentaires ont été sollicitées.

- c. Sur ce même sujet (la découverte du « THESEE »), nous pensons qu'il aurait été correct de diffuser par voie de presse ou sur le site internet de la Mairie, le report de la conférence prévue le 17 octobre annoncée dans le bulletin municipal. Plusieurs personnes se sont déplacées et ont trouvé porte close. Une nouvelle date a-t-elle été fixée ?

Madame le Maire : la conférence avait été envisagée, mais pour différentes raisons, il n'a pas été possible de l'organiser. Elle n'était d'ailleurs pas indiquée dans le programme des manifestations liées à cet événement et n'a pas fait l'objet d'une communication par voie de presse.

Madame BOUTET indique que Monsieur RENAUDEAU, Président du Comité Intercommunal, s'est déplacé. Plusieurs personnes se sont également présentées à la Salle des Fêtes pour assister à cette conférence.

Madame le Maire précise que Monsieur RENAUDEAU avait été informé de l'impossibilité d'organiser cette conférence.

3. Dans le cadre de la semaine du goût, les élus ont été conviés à partager le repas des élèves. Est-ce que cette visite a troublé la brigade de la cuisine chargé de préparer les repas ou les repas sont-ils régulièrement de la même teneur en goût et en qualité ?

L'école est un lieu d'acquisition des savoirs, notamment celui de l'apprentissage des goûts, ce n'est pas avec l'exemple que les élus ont pu constater que sortiront de cet établissement scolaire des BOCUSE, TROISGROS, voire même d'excellents cuisiniers qui exercent leur art dans notre ville.

Le coût supporté par les familles abondé par les différentes subventions mérite un meilleur résultat que ce que les élus présents ont pu constater.

Comptez-vous étudier et remédier à cette situation pour transformer cette « canteine » en lieu de restauration équilibrée avec la découverte des goûts, pour des enfants en pleine croissance ?

⇒ **Questions de Monsieur Claude VERNEAU**

1. Suite au Grenelle de l'Environnement, l'Etat a pris comme objectif que les établissements de restauration collective dont il assure la gestion, propose 20 % de produits bios en 2012 avec un seuil intermédiaire de 15 % en 2010.

Bien que cette circulaire ne s'applique pas à notre cantine scolaire (dont les repas sont préparés à l'hôpital), on peut constater que de nombreuses communes de la Presqu'île se sont engagées dans cette démarche (par exemple, La Baule, 100 % dans 4 ans).

En complément, certaines communes, incitées par CAP Atlantique, ont développé un circuit court avec des producteurs locaux en favorisant ainsi le développement durable.

Je pense qu'il serait dommage que les enfants de notre commune ne bénéficient pas de cette saine évolution.

Souhaitez-vous vous engager, et sous quels délais, dans l'une de ces démarches ou les deux ?

Madame le Maire propose de répondre aux questions posées par la liste « Le Croisic Solidaire » et par Monsieur VERNEAU qui concerne également le restaurant scolaire.

Suite à l'envoi de ces questions, Madame le Maire a interrogé le Directeur de l'Hôpital dont les services sont en charge de la préparation des repas. Monsieur PRESSE, Directeur Adjoint de l'Hôpital, a adressé un courrier que Madame le Maire se propose de lire aux conseillers (copie de ce courrier est joint à ce procès-verbal).

Madame le Maire indique qu'il serait possible de faire venir des produits bios du « Maghreb », mais il faut être raisonnable. Des contacts réguliers sont pris avec l'Hôpital pour gérer la restauration scolaire. « Je préfère manger des fraises de chez Burban que de faire venir des produits bios importés du Maghreb ».

Monsieur VERNEAU souhaite donner lecture de sa question qui n'est pas projetée sur l'écran.

Madame le Maire propose de lire elle-même la question.

Monsieur VERNEAU indique que dans le courrier de l'Hôpital il a compris la réponse des représentants, mais il souhaite avoir des éléments de réponse de la Mairie.

Madame le Maire rappelle que les repas sont fournis par l'Hôpital d'où la transmission de cette question aux responsables de cette structure. L'agent communal en charge de la vérification des menus a été muté, et une autre personne a pris le relais. De plus, au sein de l'Hôpital, une diététicienne participe à l'élaboration des menus. Madame le Maire estime que le courrier de Monsieur PRESSE répond aux questions des élus.

Monsieur VERNEAU estime que la Ville du Croisic devrait s'engager, comme les communes limitrophes, dans l'utilisation des produits bios.

Madame le Maire précise que le terme bio est largement controversé. L'utilisation de produits locaux est très certainement préférable, comme il est précisé dans le courrier de l'Hôpital.

Monsieur VERNEAU constate que la Ville du Croisic sera la seule commune de la Presqu'île à ne pas s'engager dans cette démarche.

Madame le Maire rappelle les termes du courrier « concernant la question posée sur l'intégration des produits bios, il est vrai que les établissements publics de santé ne sont pas soumis. A ce titre, l'établissement mettra en œuvre un programme d'amélioration de la qualité en vue de préparer la certification en 2013. Dans ce cadre, les groupements d'achat régionaux des hôpitaux auront commencé à intégrer la notion de développement durable dans les critères de sélection des offres ».

Monsieur VERNEAU indique que de ce fait le circuit court est intégré mais pas le bio. La certification ne s'applique pas. Le circuit court n'empêche pas le bio, c'est complémentaire.

Madame CLEMENSAT estime que les tarifs de la cantine seraient de ce fait en hausse.

Monsieur VERNEAU indique que le coût n'est pas plus important car cela génère moins de pertes. Les communes limitrophes qui ont opté pour le bio le constatent. Monsieur VERNEAU rappelle qu'il a souhaité poser une question et qu'il prend note que la Ville du Croisic sera la seule commune à ne pas s'engager dans le bio.

Madame le Maire demande à Monsieur VERNEAU d'être raisonnable dans ses propos compte-tenu des éléments indiqués ci-dessus.

Madame ROUSSET ne comprend pas pourquoi il est reproché à la Mairie de ne pas utiliser de produits bios, alors que les repas sont préparés par l'Hôpital.

Monsieur VERNEAU estime que la Ville a une responsabilité politique et il est nécessaire de discuter sur le sujet avec les responsables de l'Hôpital.

Madame ROUSSET rappelle que ces questions ont été abordées avec l'Hôpital à l'initiative de Madame le Maire.

2. Projet de développement économique et d'aménagement du territoire

Vu, d'une part notre situation géographique et, d'autre part, les difficultés du secteur de la pêche, je pense qu'il est primordial et urgent, pour inverser dès maintenant notre situation économique déclinante, que les élus aient une vision à long terme de ce que devra être notre commune. Il nous faut donc définir un vrai projet de développement économique et d'aménagement du territoire.

Tout ce qui touche à la mer représentera demain un enjeu économique fort. Nous ne devons pas être absents de cette évolution. Dans ce domaine, deux événements doivent nous interpeller :

- Une table ronde sur la filière émergente des bioressources marines, organisée par Guérande Atlantique s'est déroulée le 23 avril 2009. Dans l'article relatant cette réunion, la journaliste écrivait « rien n'est fait en presqu'île pour accueillir les sociétés innovantes » et « cette soirée aura permis de suggérer poliment aux élus de regarder plus loin que leurs narines, en misant sur d'autres chevaux que le tourisme et en dédiant le foncier actuel et futur à l'innovation ».
- En mars 2011 se déroulera à Nantes et à Saint-Nazaire, le Forum International de la Mer BioMarine. Les plus grands dirigeants du monde scientifique, politique et

industriel se rencontreront à cette occasion afin de favoriser l'innovation pour le développement durable des activités de la mer et des océans.

En conclusion, je pense qu'un groupe de travail et de réflexion prospective rassemblant les compétences et les idées devrait être constitué, car ce devenir appartient à tous et dépasse le seul cadre de la gestion municipale.

Nous nous devons d'avoir cette réflexion préalable vitale pour l'avenir du Croisic avant la finalisation du PLU et du SCOT de CAP Atlantique. En effet, quid des terrains actuellement constructibles jouxtant la ferme marine, de la zone artisanale et d'une partie du bâtiment de la criée ?

Etes-vous d'accord avec mon analyse et mes propositions ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de participer au Forum mondial de la mer ?

Monsieur LE CAM : Monsieur VERNEAU indique que les activités liées à la mer représenteront demain un enjeu économique fort. Monsieur BORLOO, Ministre, écrit dans la préface du livre bleu consacré au Grenelle de la mer « en ce début du 21^{ème} siècle, c'est la mer qui sauvera la terre ». L'un des objectifs du Grenelle de la mer est que la France atteigne 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie globale à l'horizon 2020. Cet objectif a été rappelé au cours d'une réunion régionale à laquelle Monsieur LE CAM et Madame ROUSSET se sont rendus, à Pornic, le 22 juin 2009.

Le Croisic s'inscrit dans cette perspective en accueillant le projet SEM-REV, développé par l'Ecole Centrale de Nantes. Le procédé vise à récupérer l'énergie des vagues, l'une des énergies marines qui représente le plus de diversité dans les procédés de captage. Les capacités de récupération d'énergie sont très importantes. Ce projet s'élève à 5.830 M d'€. Il est financé par le FEDER, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. Le professeur CLEMENT estime que le début de l'exploitation pourra se faire à partir de l'été 2010.

Monsieur LE CAM a également assisté le 6 octobre dernier à Lorient à une conférence sur le thème des énergies marines renouvelables, organisée à l'occasion du salon européen du littoral. Le projet SEM-REV a été présenté et a attiré l'attention du public. La Ville du Croisic a été citée à plusieurs reprises. Le Croisic a donc été associé à une technologie d'avenir.

Au cours de ce salon, un projet d'éoliennes off-shore a également été présenté par un dirigeant de l'une des plus grandes entreprises de ce secteur, Nass & Wind. La presse locale et régionale a largement évoqué ce dossier.

Lors d'une soirée organisée par Guérande Atlantique et l'UGECAP, le 21 avril dernier, il a été abordé la problématique des filières innovantes. L'ambition de CAP Atlantique, reprise dans le document de synthèse, est d'attirer des activités innovantes à fort potentiel. Dans ce contexte, le projet SEM-REV a été cité en exemple.

Monsieur LE CAM ne dispose pas des mêmes informations que la journaliste dont Monsieur VERNEAU cite les propos dans sa question. Avec un projet innovant sur Saint-Nazaire et le projet SEM-REV sur le Croisic, il est clair que la région s'est engagée dans le développement des technologies nouvelles et s'oriente vers des secteurs innovants.

S'agissant d'une réflexion préalable sur le SCOT, il est à noter que le Grenelle de la mer préconise la création d'un volet mer au sein des SCOT des zones littorales. Ce point devra être proposé à Monsieur BAUDRAIS, vice-président de Cap Atlantique, en charge de l'aménagement du territoire. Monsieur BAUDRAIS devrait venir le 16 novembre présenter au Conseil Municipal le document d'orientation globale du SCOT. La date sera confirmée aux

élus. C'est une réunion importante et intéressante à laquelle les élus sont invités à participer. La question des terrains jouxtant la ferme marine pourra être abordée à cette occasion.

Concernant la zone artisanale, le projet de requalification est en cours. Les résultats devraient être connus fin 2009 ou début 2010.

Pour le devenir du bâtiment de la criée, il est impératif d'attendre la conclusion de ce dossier. L'étude en cours permettra dans quelque temps de déterminer les besoins de la profession et d'envisager une autre utilisation d'une partie du bâtiment.

Le Forum de la Mer se déroulera en 2011 sur la métropole Nantes/Saint-Nazaire et la Ville du Croisic souhaite participer à cette manifestation. Les élus s'efforcent d'être présents à toutes les réunions sur cette thématique organisées dans un rayon géographique accessible.

Monsieur VERNEAU indique que participer ne veut pas dire être spectateur, mais acteur.

Monsieur LE CAM rappelle que le Forum se déroulera en 2011, dans l'immédiat aucun document n'est parvenu en mairie. Il est probable que les élus pourront participer aux ateliers qui seront organisés. Pour information, les élus du Croisic n'ont pas été conviés au Grenelle de la Mer, une réunion de synthèse s'est déroulée par la suite.

Monsieur VERNEAU estime qu'il faut s'impliquer sans attendre d'être nécessairement convié.

Monsieur LE CAM rappelle qu'il y a une implication forte pour favoriser le développement économique. Le Croisic possède de nombreux atouts, en dehors du tourisme, pour attirer des entreprises, mais cela fait partie du secteur privé sur lequel la commune n'a pas de contrôle.

Monsieur VERNEAU précise que dans le document du SCOT, les orientations, qui ne sont pas définitives, les communes de Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Le Croisic sont classées en pôles résidentiels à vocation touristique, balnéaire et nautique, à développement raisonné avec un enjeu pour les activités de pêche et de conchyliculture pour Le Croisic et Mesquer. L'orientation est clairement touristique et balnéaire, et c'est cela qu'il faut inverser.

Monsieur LE CAM indique que les élus du Croisic qui ont assisté à des réunions de travail sur le SCOT ont demandé une modification du paragraphe expliquant ces orientations, pour que Le Croisic puisse bénéficier de l'installation d'entreprises sur son territoire.

Monsieur VERNEAU demande si les interrogations concernant la création d'un parc artisanal sont levées.

Monsieur LE CAM répète qu'à ce jour, les élus attendent les résultats de la requalification de la zone artisanale pour décider d'un projet.

Monsieur VERNEAU précise qu'il a soulevé d'autres points dans sa question, notamment sur la ferme marine.

Madame ROUSSET informe qu'un projet pilote pourrait voir le jour au niveau de la ferme marine. 828 m² de panneaux photovoltaïques seraient installés. Ce projet a reçu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur VERNEAU indique qu'il a évoqué les terrains jouxtant la ferme marine et le PLU qui est en cours de création.

Monsieur LE CAM rappelle qu'une réunion se déroulera le 16 novembre en présence de Monsieur BAUDRAIS et que la question de ces terrains pourra être abordée et il invite Monsieur VERNEAU à participer à cette réunion pour poser ses questions.

⇒ Madame le Maire informe l'assemblée qu'au début de la semaine prochaine, une exposition sur le PLU va être installée dans le hall de l'Hôtel de Ville. Le diagnostic sera consultable au pôle urbanisme.

Madame ROUSSET indique qu'un registre est à disposition des administrés en mairie pour noter les remarques et souhaits. Pour l'instant, peu de personnes se sont déplacées pour donner leurs avis. C'est important de pouvoir recueillir plus d'éléments et de se sentir concerné par la révision du PLU.

Aucune autre observation n'ayant été enregistrée, Madame le Maire lève la séance à 20 h 15.

Madame QUELLARD
Maire,

Monsieur MAHE
Conseiller Municipal,
Secrétaire de séance,

Madame PORS
Directrice des Services à
la Population,